

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS)

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015, en présence de Mme Schallenberger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), M. Castioni (100, 110, 121 et 130). Les comptes ont été passés en revue.

D'une manière générale, les comptes 2014 du dicastère montrent que les charges ont été maîtrisées selon les données fixées au budget.

Les comptes 2014 sont établis selon MCH1, alors qu'au sein des services, le plan comptable pour le budget 2015 révisé est celui de MCH2.

École obligatoire et Part. Institutions para-scolaires (430 et 420)

Au niveau des comptes 2014, le centre 430 présente une hausse de l'excédent de charges de CHF 330'000.- environ. Celle-ci est due principalement à la hausse du taux de cotisation à Prévoyance.ne de 13 à 14.7 % (3041100), provoquant une charge supplémentaire de CHF 600'000.-. Cette hausse n'avait pas été inscrite au budget 2014 pour l'ensemble des services de la ville. La hausse de la position Traitements du personnel enseignant (3022100) est largement compensée par les remboursements de traitements effectués par la HEP et par le Service de l'enseignement obligatoire pour différents mandats cantonaux (4363300). Les contributions des communes (4521000) montrent une légère baisse due à celle du nombre d'élèves de ces communes scolarisés à l'EOCF. Les montants des écolages facturés aux communes du cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds sont calculés de manière très précise sur la base des coûts effectifs.

Pour les élèves provenant d'autres cantons, les tarifs sont fixés par une convention romande datant de 2005 et sont légèrement inférieurs aux coûts réels.

La hausse du taux de cotisation (1,48 % employeur, 0,74 % employé dès le 1er juillet 2014) à la caisse de remplacement (3044000) provoque une charge supplémentaire de CHF 120'000.-. L'augmentation générale des absences pour raison de maladie est analysée depuis une année au niveau cantonal en se basant sur les données fournies par la caisse de remplacement, mais ces données ne permettent pas de déterminer clairement un lien entre la surcharge des enseignants et la hausse des absences. L'EOCF possède de meilleures données collectées depuis 2007.

Service communal de l'action sociale

Malgré l'engagement de 2,1 EPT via deux articles 95, les comptes 2014 de l'Office d'aide sociale (301) ont été maintenus en deçà des limites du budget. Les commentaires aux comptes n'appellent que peu de questions complémentaires.

Il est néanmoins demandé quelques éclaircissements sur le nombre de dossiers par assistant social (AS) et sur la mise en place du Guichet social régional (GSR).

Le nombre de dossier par AS reste aux alentours de 120, soit le maximum autorisé, et augmente en cas d'absence pour avoisiner les 130. L'objectif du service est toujours de réduire ce nombre à 100 afin que les AS puissent effectuer véritablement leur travail. Afin d'augmenter les places de travail, les travaux à Collège 11 devraient débuter le 7 avril et les bureaux devraient être opérationnels vers la rentrée d'août.

En ce qui concerne la mise en place du GSR, l'année 2014 a été plutôt difficile mais on constate une certaine stabilisation.

Les comptes de la Maison de retraite (315) montrent une hausse des charges par rapport au budget. Celle-ci est due notamment à des travaux extraordinaires (frigo, tuyauterie) (3141900 et 3142400).

Lors de l'établissement du budget, il n'était pas prévu que la cotisation de l'ECAP soit imputée dans le compte (3187610) mais dans un autre compte. Ces hausses sont quelque peu compensées par la baisse des frais d'aide familiale (3182900) suite à une baisse des besoins.

Les charges du compte Participation aux institutions sociales (321) continuent d'augmenter. La participation de la Ville aux dépenses d'aide sociales (3610400, 3610420), aux mesures d'intégration professionnelle (3611300, 3611310) et aux allocations familiales (3615000) provient d'une facturation cantonale et n'est donc pas maîtrisable par le service.

Service de la santé et de promotion de la santé (311, 482, 483)

Les comptes des trois centres sont globalement dans les marges du budget. Seul le centre d'orthophonie a vu ses recettes inférieures aux prévisions. Ceci à cause du report de la nouvelle convention tarifaire de 2014 en 2015 de la part de l'office de l'enseignement spécialisé qui couvre à plus de 95 % les coûts d'orthophonie.

Service juridique

Depuis 2014, le service compte une collaboratrice administrative supplémentaire (0,2 EPT) ce qui augmente les charges de personnel de même que la nouvelle classification du chef de service et de son adjoint. Les honoraires facturés à la commune du Val-de-Ruz compensent le surplus de travail. Par ailleurs, la convention prévoit que les tâches effectuées pour cette commune ne doivent pas empêcher le service d'accomplir ses tâches pour la Ville. S'il est dans l'impossibilité de traiter une demande, le service renvoie la commune du Val-de-Ruz vers des prestataires privés.

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants (100, 110, 121, 130)

Pour le Conseil général (100) les comptes 2014 ont des charges réduites du fait qu'il y a eu moins de rapports qui lui ont été soumis durant l'année.

Pour les comptes du Conseil communal (110) les comptes 3188000 et 3190100 ont augmenté suite à deux articles 95 : le premier pour couvrir les derniers frais de la campagne pour le 144 de novembre 2013, le second pour l'engagement d'un coach pour la rédaction d'une alliance entre les trois villes. Par ailleurs, forte augmentation des indemnités provenant de Viteos.

Le rapporteur
Karim Boukhris